



Communiqué de presse

Lundi 16 février

Braconnage d'un loup en Haute-Savoie : chasseurs, le loup n'est pas l'ennemi de la nature !

Soupçonné d'avoir abattu un loup au Petit-Bornand-les-Glières (Haute-Savoie) et d'en avoir caché la dépouille, un chasseur a été présenté hier au procureur et au juge d'instruction de Bonneville. France Nature Environnement rappelle que le loup est une espèce protégée par la loi et condamne fermement ces actes de braconnage.

Dimanche 15 février, un chasseur a été présenté dimanche au parquet de Bonneville : il est soupçonné d'avoir abattu un loup jeudi dernier sur la commune du Petit-Bornand-les-Glières (Haute-Savoie). Il aurait également emporté la dépouille dans sa voiture et l'aurait ensuite dépecé pour cacher son forfait. Selon les premiers éléments, le chasseur aurait abattu le loup après qu'il se soit attaqué à un chamois.

France Nature Environnement rappelle une fois encore que le loup est une espèce protégée par la loi et condamne fermement ces actes de braconnage qui se développent et qui se fondent une idéologie du 19^e siècle qui voudrait que le loup prélève des animaux sauvages qui « *appartiendraient* » aux chasseurs.

« *Le loup est accusé par certains chasseurs de décimer les populations d'animaux sauvages, chamois, chevreuils et autres ongulés, et de mettre ainsi en péril l'avenir de la faune sauvage* » indique Jean-David Abel, en charge du dossier loup au sein de France Nature Environnement, « *mais en réalité si le nombre de proies sauvages tuées par le loup augmente, cela signifie que les populations de proies sauvages sont sur une courbe ascendante* ».

Autre preuve qui démontre la bonne santé des populations sauvages, c'est que les plans de chasse des ongulés sauvages sont en constante progression dans les départements de Provence-Alpes-Côtes d'Azur où le loup est présent depuis près de 15 ans (Alpes Maritimes, Hautes-Alpes). Il est par conséquent incroyable que des responsables du monde de la chasse, qui se présente comme un des principaux « *gestionnaire* » des espèces naturelles, puissent évoquer la possibilité d'effondrement des populations-proies du fait des prédateurs, position qui est un non-sens scientifique.

France Nature Environnement espère que les instances cynégétiques sauront éduquer leurs adhérents pour en faire des chasseurs du vingt-et-unième siècle, respectueux de la loi, des espèces et de leurs équilibres, ainsi que des autres usagers.

France Nature Environnement engagera toutes les poursuites utiles si les faits reprochés au chasseur braconnier se confirment.

